



# MEROBA

CAISSE DE COMPENSATION  
DE LA FÉDÉRATION ROMANDE  
DE MÉTIERS DU BÂTIMENT  
AGENCE DE LAUSANNE 111.1

*Caisses  
Patronales  
Sociales* **MEROBA**

## PROFIL ADMINISTRATIF DE L'ENTREPRISE

Raison sociale : .....

Genre d'activité : .....

Numéro AVS du titulaire : .....

N° IDE : .....

Adresse professionnelle (RC) : .....

Adresse d'exploitation : .....

Adresse privée : .....

Téléphone fixe/Portable : .....

E-mail : .....

IBAN de l'entreprise (ccp ou banque) : .....

Nom et lieu de la Banque : .....

Date de l'inscription au RC : .....

Début d'activité effective (société) : .....

L'entreprise occupe-t-elle du personnel (y.c. patron(s)) ?    Oui                     Non

L'entreprise occupe-t-elle du personnel de maison ?    Oui                     Non

Si oui, dès le : .....

Formulaire à retourner :                    Caisse de Compensation AVS MEROBA  
    Agence de Lausanne 111.1  
    Rue du Maupas 34  
    Case postale  
    1004 Lausanne

**Déclaration de consentement** : Par la présente, je déclare consentir au traitement de mes données personnelles, incluant leur collecte, enregistrement, utilisation, conservation et, le cas échéant, leur transmission à des tiers, dans le cadre du traitement de mon dossier et conformément aux dispositions légales applicables. Notre politique de confidentialité est disponible sur notre site internet.



# MEROBA

CAISSE DE COMPENSATION  
DE LA FÉDÉRATION ROMANDE  
DE MÉTIERS DU BÂTIMENT  
AGENCE DE LAUSANNE 111.1

Caisses  
Patronales  
Sociales **MEROBA**

## BULLETIN D'ADHESION

### Caisse AVS MEROBA 111.1 et ses Caisses Patronales Sociales (personne physique)

L'entreprise soussignée déclare adhérer à la Caisse de compensation pour l'assurance-vieillesse et survivants MEROBA 111.1, à la caisse d'allocations familiales CPS MEROBA et, de ce fait, également à la Fédération romande des métiers du Bâtiment (FRMB). La Caisse de compensation AVS MEROBA 111.1 fait, par ailleurs, office de centre d'encaissement. Elle déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement qui régissent la caisse et vouloir s'y soumettre en tous points (ces documents peuvent être consultés sur internet à l'adresse [www.mevauba.ch](http://www.mevauba.ch))

Par cette adhésion elle bénéficie d'un système unifié d'annonce des salaires pour l'ensemble des institutions sociales administrées à la Caisse AVS MEROBA 111.1 (AVS, AF, Contrat collectif de perte de gain en cas de maladie, Caisses sociales professionnelles, etc.). Elle déclare expressément reconnaître la force probante des décomptes salaires transmis par elle à la Caisse AVS MEROBA 111.1, que ce soit par l'envoi de listes nominatives ou par le biais du portail e-business. L'entreprise prend note et accepte le fait que ces décomptes valent reconnaissance de dette au sens de l'Art. 82 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.

L'entreprise reconnaît également à la Caisse AVS MEROBA 111.1, le titre de représentant des différentes institutions sociales pour lesquelles elle a adhéré de façon individuelle. Elle admet en particulier que celles-ci peuvent agir par voie de faillite en commun dans le cadre d'une poursuite globale pour l'ensemble des charges sociales impayées. Demeure réservée la poursuite par voie de saisie prévue dans la législation AVS.

L'entreprise confirme avoir pris connaissance de la politique de confidentialité mise en place par la Caisse AVS Meroba 111.1 dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection des données. Cette politique est accessible en tout temps sur le site Mevauba (Métallurgie vaudoise du bâtiment) : [politique de confidentialité](#).

Par la signature de ce document, l'entreprise soussignée confirme consentir aux traitements de ses données (collecte, enregistrement, utilisation, conservation) ainsi qu'à leur transmission à des tiers dans le cadre du traitement de son dossier et conformément aux dispositions légales applicables.

La présente adhésion prend effet à la date indiquée ci-dessous. Elle est valable tant que dure une affiliation à l'une ou l'autre des institutions sociales gérée à la Caisse AVS MEROBA 111.1. L'affiliation prend automatiquement fin lorsqu'il n'y a plus aucune relation contractuelle avec une institution sociale administrée par la Caisse AVS MEROBA 111.1.

#### 1. Données de l'entreprise

Raison sociale : .....

E-mail : .....

Vous êtes affilié pour :  AVS/AI/APG/AC  Allocations familiales et LPCFam

Autres renseignements : .....

Lieu et date : ..... Nom(s) et Prénom(s) du (des) signataire(s) :

.....

Timbre et signature(s) : .....

.....

.....



# MEROBA

CAISSE DE COMPENSATION  
DE LA FÉDÉRATION ROMANDE  
DE MÉTIERS DU BÂTIMENT  
AGENCE DE LAUSANNE 111.1

Affilié no :

Date de l'affiliation :

**QUESTIONNAIRE RELATIF A LA DETERMINATION DE LA COTISATION PERSONNELLE A L'AVS/AI/APG**

Nom et Prénom : .....

Adresse privée : .....

No de téléphone : .....

No AVS : .....

Date de naissance : .....

Date exacte du début de votre activité lucrative indépendante  
(soit la date d'ouverture, soit celle de la reprise de votre commerce)

.....

A combien estimez-vous votre revenu professionnel pour les 12 mois à venir (bénéfice net) ?

.....

A quel montant s'élève la fortune investie dans votre entreprise au début de votre activité  
(votre apport plus éventuellement celui de votre épouse à l'exclusion de tout autre prêt)

.....

Je certifie l'exactitude des indications ci-dessus :

Lieu et date :

.....

Nom et Prénom :

.....

Timbre et signature :



# MEROBA

CAISSE DE COMPENSATION  
DE LA FÉDÉRATION ROMANDE  
DE MÉTIERS DU BÂTIMENT  
AGENCE DE LAUSANNE 111.1

## DETERMINATION DU STATUT D'INDEPENDANT

Dans le cadre de la procédure visant à déterminer votre statut professionnel en vue de votre affiliation à notre caisse AVS, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir les documents mentionnés ci-dessous.

Ces éléments permettront d'évaluer si vous exercer effectivement une activité lucrative indépendante.

- Le bail commercial
- Les justificatifs d'investissements (machines, appareils, outils, etc.)
- Les factures pour des achats de matériel
- Les factures et les offres envoyées à la clientèle
- Assurance responsabilité civile professionnelle (RC)
- Les justificatifs des versements de salaires pour les employés

Nous vous rappelons que la reconnaissance du statut d'indépendant au sens de l'AVS repose sur un certain nombre de critères découlant de la Loi sur l'assurance vieillesse et survivants (LAVS) et de la jurisprudence du Tribunal fédéral des assurances (TFA).

L'assuré doit notamment respecter les exigences en matière de [risque économique](#) et d'[organisation du travail](#).

Je certifie l'exactitude des documents transmis :

Lieu et date :

.....

Nom et Prénom :

.....

Timbre et signature :



# MEROBA

CAISSE DE COMPENSATION  
DE LA FÉDÉRATION ROMANDE  
DE MÉTIERS DU BÂTIMENT  
AGENCE DE LAUSANNE 111.1

Caisses  
Patronales  
Sociales **MEROBA**

## BULLETIN D'ADHESION

### Assurance maladie perte de gain Groupe Mutuel Personnel d'administration

L'entreprise soussignée déclare vouloir adhérer au contrat collectif d'assurance perte de gain en cas de maladie du personnel d'administration, technique et commercial.

Par son adhésion, l'entreprise accepte le système d'encaissement de la Caisse AVS MEROBA 111.1 et le modèle de décompte unifié. Elle déclare expressément reconnaître la force probante des décomptes salaires transmis par elle à la Caisse AVS MEROBA 111.1, que ce soit par l'envoi de listes nominatives ou par le biais du portail e-business.

L'entreprise prend note et accepte le fait que ces décomptes valent reconnaissance de dette au sens de l'Art. 82 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.

La présente adhésion prend effet à la date indiquée ci-dessous. Elle est valable 3 ans. A l'issue de ce délai, le contrat est reconduit automatiquement chaque année, sauf dénonciation par lettre recommandée au moins six mois avant la fin de l'année civile.

#### 1. Données de l'entreprise

Raison sociale : .....

Adresse complète : .....

IBAN : ..... E-mail : .....

#### 2. Début de l'affiliation

Date exacte du début de l'affiliation : .....

#### 3. Personnel affilié

- Le personnel administratif, technique et commercial
- Apprenti, pré-apprenti d'administration

##### Remarque

*Ce bulletin d'adhésion n'est pas destiné aux personnes de condition indépendante, mais uniquement à leurs salariés.*

Observations : .....

#### 4. Délai d'attente (taux des primes en %)

0 jours      3.30%       30 jours      1.30%

Les dispositions du contrat-cadre de l'Assurance-maladie collective et les conditions générales sont applicables. Ces documents font partie intégrante de la présente déclaration et peuvent être consultés sur le site internet, à l'adresse [www.mevauba.ch](http://www.mevauba.ch).

Lieu et date :  
.....

Nom et Prénom :  
.....

Timbre et signature :

**Déclaration de consentement :** Par la présente, je déclare consentir au traitement de mes données personnelles, incluant leur collecte, enregistrement, utilisation, conservation et, le cas échéant, leur transmission à des tiers, dans le cadre du traitement de mon dossier et conformément aux dispositions légales applicables. Notre politique de confidentialité est disponible sur notre site internet.



# MEROBA

CAISSE DE COMPENSATION  
DE LA FÉDÉRATION ROMANDE  
DE MÉTIERS DU BÂTIMENT  
AGENCE DE LAUSANNE 111.1

Caisses  
Patronales  
Sociales **MEROBA**

## BULLETIN D'ADHESION

Aux Caisses Patronales Sociales (CPS MEROBA)

*Entreprise*

L'entreprise (indépendant et/ou employeur) soussignée déclare vouloir adhérer au système des vacances et jours fériés ainsi qu'aux compléments pour service militaire, indemnités pour absences justifiées et prestations de décès.

L'entreprise déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement qui régissent la caisse et vouloir s'y soumettre en tous points (ces documents peuvent être consultés sur internet à l'adresse [www.mevauba.ch](http://www.mevauba.ch)). La présente adhésion prend effet à la date indiquée ci-dessous.

Par son adhésion, l'entreprise accepte le système d'encaissement de la Caisse AVS MEROBA 111.1 et le modèle de décompte unifié. Elle déclare expressément reconnaître la force probante des décomptes salaires transmis par elle à la Caisse AVS MEROBA 111.1, que ce soit par l'envoi de listes nominatives ou par le biais du portail e-business.

L'entreprise prend note et accepte le fait que ces décomptes valent reconnaissance de dette au sens de l'Art. 82 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.

### 1. Données de l'entreprise

Raison sociale : .....

Adresse complète : .....

IBAN : .....

E-mail : .....

### 2. Début de l'affiliation

Date exacte du début de l'affiliation : .....

Lieu et date :  
.....

Nom et Prénom :  
.....

Timbre et signature :

**Déclaration de consentement :** Par la présente, je déclare consentir au traitement de mes données personnelles, incluant leur collecte, enregistrement, utilisation, conservation et, le cas échéant, leur transmission à des tiers, dans le cadre du traitement de mon dossier et conformément aux dispositions légales applicables. Notre politique de confidentialité est disponible sur notre site internet.